



Licenciement pour faute grave

Par **corynthe**, le **02/01/2013 à 18:48**

Bonjour,

Un de mes salariés souhaiterait quitter l'entreprise mais il ne veut pas donner sa démission afin de pouvoir bénéficier des allocations chômage. Il voudrait une rupture conventionnelle mais ma société va mal, je ne peux pas me permettre de lui verser des indemnités.

Il souhaiterait que je fasse un licenciement pour faute grave mais j'ai peur qu'il m'envoie aux prudhommes par la suite, on ne sait jamais.

Que me conseillez-vous ?

Quels risques si j'accepte de le licencier ?

Et si je le fais quel motif trouver ?

Merci d'avance.

Par **Lag0**, le **03/01/2013 à 09:34**

Bonjour,

En accédant au désir de votre salarié, vous vous rendez coupable de complicité de fraude aux allocations chômage.

Comme on dit, c'est vous qui voyez...

Il y a 3 modes principaux de rupture du contrat de travail :

- Le licenciement, lorsque c'est l'employeur qui décide unilatéralement la rupture.
- La rupture conventionnelle, lorsque salarié et employeur sont d'accord pour rompre le contrat.
- La démission, lorsque c'est le salarié qui décide unilatéralement la rupture.

Ici, nous sommes dans le dernier cas...

Par **corynthe**, le **03/01/2013** à **11:27**

Bonjour Lag0,

Merci pour votre réponse. Je sais bien que chacun doit prendre ses responsabilités. Je ne comprends même pas cette mentalité d'assistantat et de profiteur. Mais c'est difficile de travailler dans une petite structure avec quelqu'un qui n'a manifestement plus envie d'être là, qui n'adresse plus la parole à un de ses collègues et qui me dit bonjour du bout des lèvres, qui fait tout juste son travail au ralenti etc.

Donc c'est vrai que j'ai envisagé le licenciement.

Je vais réfléchir à la question.